
RÉSOLUTION 184-MSI-170322-03

CENT QUATRE VINGT QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE
Tenue par visioconférence Zoom le 17 mars 2022

184-MSI-170322-03

Modification de la date d'admission au programme 7456 (formation initiale)

Attendu que dans le programme renouvelé 7456 (formation initiale) le premier stage a lieu au premier trimestre (version renouvelée) plutôt qu'au deuxième trimestre (version actuelle);

Attendu toutes les exigences pré-stage demandées aux étudiantes avant de pouvoir effectuer un stage (immatriculation de l'OIIQ, vaccination, etc.)

Attendu qu'une période minimale de six mois est nécessaire pour compléter ces exigences pré-stages

Il est proposé : De modifier la date limite des admissions au programme 7456 (formation initiale) au 1^{er} décembre plutôt qu'au 1^{er} mars.

Proposé par : Alexya Latreille

Appuyé par : Julie Ducharme

Et résolu:

D'approuver la demande de modification de la date d'admission au programme 7456 (formation initiale) au 1^{er} décembre.



Louise Bélanger, Inf. Ph. D.

Module des sciences infirmières